



**PRÉFET  
DES BOUCHES-  
DU-RHÔNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction de la Citoyenneté  
de la Légalité et de l'Environnement**

Marseille le, 10 septembre 2020

Bureau des Installations et des Travaux Réglementés  
pour la Protection des Milieux  
Dossier suivi par : M GILLARDET  
Tél : 04.84.35.42.76  
sylvain.gillardet@bouches-du-rhone.gouv.fr  
**N°2019-166A**

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

En exécution de l'arrêté du préfet des Bouches-du-Rhône du 10 septembre 2020, il sera procédé, sur le territoire des communes des Pennes-Mirabeau et de Vitrolles, à l'ouverture d'une enquête publique pour une durée de trente-trois jours, du lundi 5 octobre 2020 au vendredi 6 novembre 2020 inclus, portant sur la demande de demande d'autorisation environnementale visant l'augmentation de la capacité de collecte et valorisation de déchets métalliques et le développement d'une activité de collecte de déchets apportés par le producteur initial pour son installation située 262 avenue Jean Monnet 13170 Les Pennes-Mirabeau, - au titre des installations classées pour la protection de l'environnement.

A été désigné Monsieur François RESCH Ingénieur génie civil, en qualité de commissaire enquêteur par la Présidente du Tribunal Administratif de Marseille.

Le dossier d'enquête publique sur support papier comprenant notamment un résumé non technique et une étude d'incidence environnementale accompagnés d'un registre d'enquête seront tenus à la disposition du public pendant une durée de trente-trois jours consécutifs, **du lundi 5 octobre 2020 au vendredi 6 novembre 2020 inclus** en mairies des Pennes-Mirabeau et Vitrolles, afin que chacun puisse consulter le dossier et consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête ouvert à cet effet aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux (jours ouvrables) ci-dessous :

**Mairie des Pennes-Mirabeau (siège de l'enquête) :**

**Adresse : Service de l'Aménagement du Territoire et de l'Habitat 22 rue Sainte Dominique 13170 Pennes-Mirabeau** (jours et heures de permanence du commissaire-enquêteur mentionnés ci-après).

**Mairie de Vitrolles :**

**Adresse : Direction Générale Adjointe Vie Citoyenne et Développement Urbain Bâtiment l'Azuréen les Arcades des Citeaux 13127 Vitrolles** (jours et heures de permanence du commissaire-enquêteur mentionnés ci-après).

En application de la réglementation en vigueur au jour du déroulement de l'enquête publique, les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de COVID 19 (distanciation physique, mesures barrières, etc...) seront fixées au cas par cas, en fonction des possibilités d'accueil du public et de configuration des locaux sous la responsabilité de l'autorité municipale.

Des recommandations d'organisation pourront être examinées avec le commissaire enquêteur afin d'assurer l'équilibre entre les exigences de la sécurité sanitaire et l'information du plus large public.

Le public devra se munir d'un masque lors de la consultation du dossier en mairie et lors des permanences du commissaire enquêteur.

Le dossier d'enquête publique sera également disponible en version numérisée sur le site internet <https://www.registre-dematerialise.fr/2102> avec le registre dématérialisé.

Le dossier d'enquête publique sera consultable pendant toute la durée de l'enquête sur le site internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône :

<http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Publications/Publications-environnementales/Installations-Classees-pour-la-Protection-de-l-Environnement-ICPE/Installations-Classees-soumises-a-autorisation-et-a-enregistrement-et-carrieres/les-Pennes-Mirabeau>

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, dans les conditions prévues par le code des relations entre le public et l'administration, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci, auprès de la Direction de la Citoyenneté, de la Légalité et de l'Environnement Bureau des Installations et des Travaux Réglementés pour la Protection des Milieux Place Félix Baret CS 80001 13282 Marseille Cedex 20 téléphone 04.84.35.42.76.

En outre, les observations et propositions écrites et orales seront reçues par le commissaire enquêteur, Monsieur Francois RESCH , qui se tiendra à la disposition du public au lieu, jours et heures suivants :

**Mairie des Pennes-Mirabeau (siège de l'enquête) :**

**Adresse : Mairie des Pennes-Mirabeau  
Service de l'Aménagement du Territoire et de l'Habitat  
22 rue Sainte Dominique  
13170 Les Pennes-Mirabeau**

- Lundi 5 octobre 2020 de 14h à 17h
- Lundi 12 octobre 2020 de 14h à 17h
- Mercredi 21 octobre 2020 de 14h à 17h
- Lundi 26 octobre 2020 de 9h à 12h
- Vendredi 6 novembre 2020 de 14h à 17h

**Mairie de Vitrolles :**

**Adresse :  
Direction Générale Adjointe Vie Citoyenne et Développement Urbain  
Bâtiment l'Azuréen Arcades des Citeaux  
13127 Vitrolles**

- Mardi 6 octobre 2020 de 14 à 17h
- Mercredi 14 octobre 2020 de 9h à 12h
- Jeudi 22 octobre 2020 de 14h à 17h
- Lundi 26 octobre 2020 de 14h à 17h
- Vendredi 6 novembre 2020 de 9h à 12h

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations et propositions du public et toute correspondance relative à l'enquête pourront être adressées à l'attention de Monsieur François RESCH commissaire enquêteur par courrier à l'adresse de la mairie des Pennes-Mirabeau mairie siège de l'enquête, soit déposées sur le registre dématérialisé sécurisé ouvert sur le site internet suivant :

<https://www.registre-dematerialise.fr/2102>  
et par courriel à l'adresse suivante : [enquete-publique-2102@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-2102@registre-dematerialise.fr)

Les observations et propositions du public déposées sur le registre dématérialisé susmentionné seront alors consultables sur ce registre pendant toute la durée de l'enquête.

Les observations et propositions du public transmises par voie postale ainsi que les observations écrites émises auprès du commissaire enquêteur lors des permanences ci-dessus seront consultables en mairie des Pennes-Mirabeau siège de l'enquête, aux heures d'ouverture au public et sur le site internet de la préfecture des Bouches-du-Rhône <http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr> dans les meilleurs délais.

A l'issue de l'enquête, copie du rapport et des conclusions seront transmis aux mairies des Pennes-Mirabeau et de Vitrolles où se sont déroulées l'enquête publique pour y être sans délai tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le rapport et les conclusions seront par ailleurs tenus à la disposition du public à la préfecture des Bouches-du-Rhône et publiés sur son site internet <http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr> pendant un an.

Au terme de l'enquête publique, l'autorité compétente pour prendre la décision requise au titre de l'article L.181-1 du code de l'environnement est le Préfet des Bouches-du-Rhône qui statue par arrêté portant autorisation environnementale assortie de prescriptions ou par arrêté de refus délivré à la société EMRJ DEMO après avis, le cas échéant, du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques dont la consultation est facultative. Cet arrêté est mis en ligne sur le site internet de la préfecture des Bouches-du-Rhône <http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr>

Des informations peuvent être demandées au responsable du projet Monsieur Marc BLANC PDG de la Société EMRJ DEMO Tél: 06.18.09.64.63 ou par courriel [emrj.demo@wanadoo.fr](mailto:emrj.demo@wanadoo.fr)

Pour le Préfet,  
Le chef de bureau

Gilles BERTOTHY